

COMMUNE  
De  
SELLES-SAINT-DENIS  
41300

EXTRAIT  
Du REGISTRE des DELIBERATIONS  
Du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice :	12	Pour :	10
Présents :	11	Abstention :	1
Votants :	11	Contre :	0

L'an deux mille dix neuf, le dix-sept octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SELLES-SAINT-DENIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Pierre MAURICE**.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 octobre 2019

**Présents** : Mmes Corinne PENICAUD NEVANDER(arrivée à 18h40), Nadine BIDRON, Mr Marc BEAUJEAN, Max BURON, Adjoint au Maire.  
Mmes Henriette MOREAU, Nadine HOURLIER, Mrs Thomas CORRALES, Alain DES COURTILS, Frédéric ROBIN, Sébastien JOURNET ;

**Absent excusé** : Mme Nathalie MATHIEU

Monsieur Frédéric ROBIN a été élu secrétaire.

**2019/73**

**Avis sur l'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, de servitudes d'utilité publique et de permis de construire, formulée par la société SCCV SB LOG pour l'exploitation d'un entrepôt logistique à Salbris**

Monsieur Le Maire rappelle l'ouverture, le 02 septembre dernier, de l'enquête publique unique relative aux incidences éventuelles sur l'environnement du projet présenté par la société SCCV SB LOG en vue de l'exploitation d'un entrepôt logistique SEVESO, seuil haut à Salbris sur l'ex GIAT groupe A.

Selon les dispositions de l'article R181-38 du code de l'environnement :

[ ] Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au II de l'article R.123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent être pris en considération que les avis exprimés au plus tard quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique [ ].

Ainsi Monsieur le Maire invite les membres du conseil à formuler un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale.

Vu le dossier soumis à l'enquête publique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 Pour et 1 Abstention d'émettre un avis favorable sur la demande formulée par la société SCCV SB LOG pour l'exploitation d'un entrepôt logistique SEVESO seuil haut à Salbris, et de dire que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie pendant deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour copie conforme au registre,  
Le Maire,

Pierre MAURICE

ACTE EXÉCUTOIRE  
REÇU A LA SOUS-PRÉFECTURE  
LE ..... 21 OCT. 2019 .....  
PUBLIÉ OU NOTIFIÉ  
LE ..... 22 OCT. 2019 .....  
LE MAIRE,

Pierre MAURICE

